

REGLEMENT INTERIEUR

Annexe

HORAIRES D'OUVERTURE

➤ Horaires habituels :



Mardi		15h30 – 18h30
Mercredi	10h00 – 12h30	15h30 – 18h30
Vendredi		15h30 – 18h30
Samedi	9h30 – 12h30	

➤ En période estivale :

Pendant cette période, la médiathèque fonctionne avec des horaires allégés avec une ouverture les mercredis matin de 10h00 à 12h30 et samedis matin de 9h30 à 12h30.

La fermeture annuelle intervient au sein de cette période estivale.

Les horaires pendant cette période estivale ainsi que les dates de fermeture sont communiqués, en temps voulu, à la connaissance du public par tout moyen adapté.

INSCRIPTION

Tout emprunt nécessite une inscription. Lors de la première inscription, chaque usager devra justifier de son identité et compléter une fiche de renseignement.

Pour la carte locale : l'inscription est gratuite pour tous, quel que soit le type d'adhésion (enfants, adultes et les collectivités) ou de lieu d'habitation (extérieurs à la commune de Jacob-Bellecombette).

Pour la carte du Bouquet des bibliothèques :

Elle se décline en 2 tarifs :

- le tarif plein unique :
 - 15€ pour les habitants des communes du bouquet
 - 20€ pour les habitants des communes hors Bouquet
- la gratuité :
 - pour les moins de 18 ans.
 - les lycéens et étudiants de plus de 18 ans
 - les demandeurs d'emploi et titulaires d'une allocation de base
 - les personnes non imposables
 - les personnes en situation de handicap
 - le personnel salarié ou bénévole de la médiathèque

Les justificatifs à fournir, lors d'une inscription, sont les suivants :

- Identité : carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carte de résident
- Tarifs réduits :
 - Certificat de scolarité ou carte de lycéen
 - Carte d'étudiant en cours de validité
 - Attestation d'allocation de base (AH : adulte handicapé, FNS : fonds national de solidarité, RSA : revenu de solidarité active, ASF : allocation de soutien familial)
 - Attestation de la qualité d'adulte handicapé
 - Demandeur d'emploi sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois
 - Avis d'imposition pour les personnes non imposables

Pour toute inscription, une autorisation parentale doit être complétée et signée par un responsable familial pour tout emprunteur mineur.

Frais de remplacement d'une carte perdue : 1.50€

Le tarif d'impression est fixé à 0.30 € par page.

CONDITIONS DE PRET

Carte individuelle adulte ou enfant

- 15 documents tous supports confondus (livres, magazines, DVD, livres-lus ou livres-CD)
- 3 nouveautés au maximum
- Prêts d'une durée de 28 jours.

Le prêt d'un document pourra être renouvelé 1 fois pour 28 jours supplémentaires maximum, à la demande du lecteur si celui-ci n'est pas réservé par un autre usager et si ce n'est pas une nouveauté. Le renouvellement se fait via le site Internet, à la médiathèque, par téléphone aux horaires d'ouverture ou par courriel.

Le prêt d'un DVD ne peut pas être prolongé.

Carte collectivité (assistante maternelle ou groupe) :

- 30 documents tous supports confondus (livres, magazines, livres-lus ou livres-CD) sauf les DVD.
- 3 nouveautés au maximum
- Prêts d'une durée de 42 jours.

Lors des périodes de fermeture de la médiathèque, la restitution des documents pourra être effective avec la boîte de retour installée à l'extérieur des locaux.

CONDITIONS DE RESERVATIONS (sous réserve de modifications)

Carte individuelle : réservation jusqu'à 4 documents imprimés (2 nouveautés maximum) + 2 DVD (1 nouveauté maximum). Ceux-ci seront mis de côté pendant 1 semaine.

Carte groupe : réservation jusqu'à 4 documents imprimés (2 nouveautés maximum). Ceux-ci seront mis de côté pendant 1 semaine.